

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA20 09009-2

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021:

RCA20 09009-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 (RCA20 09009) (dossier 1204040008) (Prise d'effet : 6 octobre 2021);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 22 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert